

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2023-1264 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2015-845 DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 16 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1264 modifiant le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :

- créer une nouvelle catégorie de lots à l'intérieur d'un corridor riverain, soit les lots non adjacents à un lac ou à un cours d'eau;
- définir les normes minimales de lotissement pour les lots à l'intérieur d'un corridor riverain non adjacents à un lac ou à un cours d'eau.

Le règlement N° 2023-1264 est entré en vigueur le 24 novembre 2023 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023 et publié le 6 décembre 2023

Angèle Tousignant, greffière